

AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	21
Informations spécifiques	22
Informations réglementaires	23
Certification du Commissaire aux comptes	29
Comptes annuels	34
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Hors-Bilan	37
Compte de Résultat	38
Annexes aux comptes annuels	39
Règles et méthodes comptables	40
Evolution de l'Actif net	44
Compléments d'information	45
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	57
Inventaire	60
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	68
Annexe(s)	70
Caractéristiques de l'OPC	71
Information SFDR	86

Compte rendu d'activité

Novembre 2022

Secteur Agroalimentaire : Étant donné que les acteurs du secteur agroalimentaire dépendent principalement de la nature pour leur approvisionnement en matières premières - et des particuliers pour la consommation de leurs produits - les questions environnementales et sociales sont des priorités majeures et étroitement liées pour le secteur. Les défis environnementaux du secteur se situent principalement au niveau de la chaîne d'approvisionnement. En effet, l'agriculture est responsable de 25% des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de 70% des prélèvements hydriques. La biodiversité est affectée par les pratiques de déforestation (huile de palme et soja), la pollution (engrais et fertilisants) et l'utilisation de plastique pour les emballages. Les questions sociales dans le secteur alimentaire se concentrent sur : La santé des consommateurs : intoxication, nutrition (sel-gras-sucre) et nouveaux enjeux (bio, protéines végétales). L'impact social en amont : fournisseurs et communautés locales (71% du travail des enfants se fait dans l'agriculture ; les matières premières à risque étant le cacao, le soja, le café et l'huile de palme). Danone est très actifs sur les sujets ESG, avec des objectifs et des politiques environnementales notables, notamment via l'engagement de l'entreprise à atteindre des émissions nettes zéro d'ici 2050 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et sa souscription au SBTi. L'entreprise aborde aussi des sujets tels que la biodiversité et la gestion de l'eau par le biais de plusieurs canaux, comme le déploiement de pratiques agricoles durables. La mise en place de politiques dédiées a également permis à l'entreprise de mieux gérer son exposition aux produits liées à la déforestation comme l'huile de palme. Bien que la société tire une grande partie de ses revenus des produits laitiers traditionnels, elle est également exposée aux alternatives laitières végétales. Bien que cette catégorie ait été confrontée à certains défis, l'exposition à cette catégorie est représentative de l'ambition plus large de Danone de promouvoir des produits sains et nutritifs. Cela s'est manifesté par l'offre de certains produits certifiés biologiques ou des produits à faible teneur en sucre. L'entreprise agroalimentaire britannique Cranswick est l'une des entreprises à suivre en ce qui concerne les exemples de meilleures pratiques en terme de politiques environnementales. L'initiative de durabilité de l'entreprise, appelée "Second Nature", couvre de nombreux sujets, mais les politiques climatiques en sont le coeur. L'entreprise espère ainsi atteindre la neutralité carbone d'ici 2030 et des émissions nettes zéro dans ses propres activités à horizon 2040. À ce jour, 14 des 20 sites de l'entreprise sont considérés comme neutres en carbone. Parmi les autres exemples de l'ambition environnementale de l'entreprise, nous pouvons citer l'objectif de réduire de moitié l'utilisation du plastique d'ici 2025, les plans de réduction des déchets alimentaires et les collaborations avec d'autres parties prenantes, notamment les gestionnaires de déchets. L'accent est moins porté sur les questions sociales et l'exposition de l'entreprise aux produits à base de viande rouge présente un risque du point de vue de la santé. Néanmoins, la sécurité alimentaire est une priorité. Cranswick s'efforce ainsi de garantir des conditions de travail décentes dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, et l'entreprise gère correctement les questions clés relatives aux droits de l'homme et aux conditions de travail.

Décembre 2022

Secteur Banques : La Gouvernance est l'élément ESG le plus important pour le secteur bancaire: la clarté des objectifs, une structure de gouvernance solide, des incitations correctes pour la direction générale et dans toute l'organisation, une bonne gestion des risques, un audit et une conformité afin d'éviter les controverses trop fréquentes qui affectent les banques. En matière d'Environnement, le facteur le plus important est l'effet indirect de leurs activités: ce que les banques financent, dans quoi elles investissent et ce qu'elles proposent comme investissements à leurs clients. En ce qui concerne le pilier social, l'aspect le plus important est le marketing responsable: offrir des produits et services qui répondent aux besoins des clients, la qualité et la transparence des informations, la confidentialité et la sécurité des informations clients qu'ils gèrent. L'inclusion financière est également un facteur important, ainsi que le développement du capital humain étant donné l'importante main-d'œuvre employée dans le secteur. Citigroup : En janvier 2022, Citigroup est devenue la première grande banque américaine à publier ses émissions en absolue concernant son portefeuille de prêts pour les secteurs de l'énergie et de l'électricité. Citigroup a également publié des objectifs de réduction à horizon 2030 pour ces deux secteurs, l'objectif du secteur de l'énergie étant aligné sur une trajectoire à 1,5°C, mais pas celui du secteur de l'électricité. Nous notons que Bank of America et JPMorgan ont également publié en 2022 des objectifs intermédiaires de décarbonisation. En 2015, Citi a commencé à réduire progressivement ses financements aux mines de charbon avant d'étendre en 2018 cette mesure aux centrales à charbon. En outre, la banque s'est engagée à réduire à zéro son exposition aux mines de charbon d'ici 2030. En ce qui

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

concerne les centrales à charbon, Citi s'est engagée à ne plus fournir de services financiers dès 2030 à ses clients dont la production d'électricité dépend à plus de 5% du charbon s'ils sont dans un pays de l'OCDE et dès 2040 si ce n'est pas le cas. Concrètement, Citi ne fournira plus de services financiers liés aux projets suivant : L'ouverture de nouvelles mines à charbon ou l'expansion significative de mines existantes L'implantation de nouvelles centrales électriques au charbon ou l'expansion de centrales existantes L'exploration, le développement et la production de pétrole et de gaz dans le cercle arctique. La banque est aussi l'une des principales banques américaines en termes de communication des risques climatiques. Dans son dernier rapport TCFD, Citi présente une « heat map » thermique du risque climatique sur ses expositions crédit, en examinant à la fois le risque de transition et le risque physique par sous-secteur. En outre, pour les deux secteurs pour lesquels Citi publie les émissions de ses prêts, elle présente à la fois les expositions en cours (les prêts effectifs) et les expositions engagées (comme des facilités de crédit non tirées). En ce qui concerne le financement de la transition énergétique, Citi s'est engagée en 2021 à consacrer 1 000 milliards de dollars à la finance durable d'ici 2030, la moitié de cette somme étant destinée à l'environnement et l'autre moitié aux questions sociales (comme le financement de logement abordable, l'inclusion économique ou la sécurité alimentaire, etc.) Au cours des années 2020 et 2021, Citi a d'ores et déjà financé 222 milliards de dollars de projets vertueux. Bank of America : L'Environmental and Social Risk Policy (ESRP) Framework (le cadre de la politique de risque environnemental et social) de Bank of America stipule que tous ses produits et services bancaires destinés aux consommateurs sont soumis à un "processus d'examen rigoureux et sont conçus pour répondre aux besoins des clients à un coût juste et équitable" avec des termes que ses clients comprennent. Il nous paraît essentiel que les institutions financières mettent en place des politiques et des pratiques pour protéger, en particulier, leur clientèle de détail. Par conséquent, il est positif que Bank of America ait intégré ce processus d'examen des produits et services. En outre, il est encourageant que la banque mentionne aussi qu'elle ne fournira pas sciemment de crédit aux acquéreurs de crédit à la consommation utilisant des pratiques agressives. Cela peut aider Bank of America à s'assurer qu'elle ne s'expose pas à un risque de réputation. Ce point de vue est renforcé par le fait que la banque mentionne spécifiquement qu'elle ne vend pas de crédit à la consommation de ses clients. Compte tenu du coût croissant de la vie, il sera intéressant d'analyser l'augmentation du nombre de créances douteuses de ses clients et si Bank of America se tient à cette politique. Cependant, la banque est impliquée dans plusieurs controverses liées à la protection des consommateurs. En effet, le CFPB a infligé une amende à la banque pour des violations liées à des pratiques de recouvrement de créances prétendument illégales. De plus, Bank of America a fait l'objet d'un procès pour n'avoir pas protégé suffisamment les dépôts d'allocations de chômage par carte de débit contre la fraude et le gel illicite des comptes.

Janvier 2023

Utilities : Quel avenir pour les fournisseurs publics d'énergie ? Les services publics, dont les scores ESG varient considérablement d'une région à l'autre, l'Europe étant en tête et l'Asie à la traîne, figurent parmi les secteurs plus à risques en raison d'une exposition élevée à une série de d'importantes questions en matière d'ESG. Les questions les plus notables concernent la décarbonatation des opérations propres, les émissions, la gestion des déchets, les relations avec les communautés, l'utilisation des ressources et la gouvernance en matière de produits. Le secteur est actuellement soumis à une phase de transition critique, principalement due à l'augmentation des réglementations nationales et internationales, à la baisse de prix des énergies renouvelables qui exerce une pression sur les centrales à combustibles fossiles, et à une demande mondiale d'électricité qui augmente d'environ 4 % par an. À mesure que l'économie s'engage dans la transition écologique, l'électrification devient la stratégie clé pour la réduction des émissions de GES dans de nombreux secteurs (par exemple, les transports et les bâtiments), ce qui accentue la pression sur l'industrie. A l'avenir, l'intensité carbone restera un défi majeur, car la production d'électricité reste la principale source d'émissions au niveau mondial. En outre, tout en s'efforçant d'atteindre le scénario "zéro émission" exigé par l'AIE d'ici 2035 pour les économies avancées et 2040 pour le reste du monde, et malgré la crise énergétique actuelle en Europe résultant de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, les entreprises de services publics n'échapperont pas à la pression supplémentaire qui les incitera à abandonner le charbon thermique le plus rapidement possible. La raison pour laquelle cette source d'énergie fait l'objet d'une attention particulière est liée au fait qu'elle est la principale cause du changement climatique provoqué par l'homme. Le charbon est la deuxième source d'énergie après le pétrole dans le mix énergétique mondial, avec une demande qui a atteint des niveaux quasi record au cours de la dernière décennie. Enfin, la gestion des nouvelles menaces laisse de la place aux cyberattaques et aux impacts physiques du changement climatique, dont l'intensité et la fréquence devraient augmenter dans les années à venir. RWE est le plus grand producteur d'électricité allemand, et exploite de nombreuses centrales électriques ainsi que trois grandes mines à ciel ouvert en Allemagne. L'exploitation minière implique l'acquisition et le défrichage de vastes étendues de terre, y compris des forêts et des villes,

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

et peut avoir divers impacts environnementaux, notamment des problèmes de bruit et de poussière et des conflits avec les communautés locales. Ce dernier point a suscité un vif intérêt de la part du public pour RWE au cours du premier mois de 2023. De graves manifestations ont éclaté dans le village de Lützerath contre l'expansion présumée de la mine de Garzweiler, la démolition définitive de la ville et la politique énergétique du gouvernement allemand. La mine, qui s'étend sur plus de 35 kilomètres carrés, est exploitée par le groupe, qui est également propriétaire du village en voie de démolition définitive. Depuis le 11 janvier, les manifestations ont entraîné le dépôt d'environ 150 plaintes pénales pour résistance à l'encontre de policiers, dommages corporels et atteinte à l'ordre public. La bataille pour Lützerath entre les écologistes et RWE fait rage depuis un certain temps. Pourtant, la guerre en Ukraine en a fait le symbole allemand des difficultés de l'Allemagne en matière de transition énergétique. D'éminents politiciens écologistes, comme le ministre fédéral de l'économie Robert Habeck, justifient la démolition de Lützerath en soulignant que l'abandon progressif de l'exploitation du lignite et de la production d'électricité a été avancé de huit ans, à 2030, ce qui a permis d'épargner la démolition de cinq autres villages voisins. L'autorisation initiale de la mine de Garzweiler prévoyait la démolition de Lützerath et la réinstallation de ses habitants en 1995. Des décennies d'engagement des parties prenantes avec la population et les entreprises locales ont eu lieu, et les habitants originaux de Lützerath avaient tous déménagé en 2017. Certaines affaires ont été portées devant les tribunaux, mais les tribunaux allemands ont rejeté la dernière affaire en 2022, et les accords financiers avec les anciens résidents ont tous été réglés. Sur la base de ce qui précède, RWE a assumé ses responsabilités en matière de consentement libre, préalable et éclairé dans le village de Lützerath. Cependant, bien que l'engagement officiel d'abandonner progressivement la production d'électricité à partir de charbon thermique d'ici 2030 soit en place, la mine de Garzweiler n'a toujours pas de date de fermeture publique, contrairement à ses deux autres mines de lignite (Inden et Hambach), dont les dates de fermeture ont été rendues publiques avant 2030, comme le prescrit l'AIE. Par conséquent, si la stratégie "Growing Green" actuelle de RWE (50 milliards d'euros d'investissements bruts pour atteindre 50 GW de capacité renouvelable d'ici 2030) représente un changement de cap prometteur par rapport au modèle économique précédent basé sur la production de combustibles fossiles, le taux de décarbonation doit être rapidement augmenté si l'on veut s'aligner sur l'objectif de 1,5°C fixé à Paris. Cette ambition dépendra strictement non seulement de l'expansion effective des énergies renouvelables et de l'entrée dans l'économie de l'hydrogène, comme l'a promis l'entreprise, mais surtout de la sortie la plus rapide possible de Garzweiler, la mine de charbon à ciel ouvert hautement stratégique et controversée située en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Février 2023

Les Soins basés sur la valeur La qualité des soins fournis par les « Prestataires de soins de santé et de services » prend une place grandissante sur le devant de la scène médiatique et réglementaire. Aux Etats-Unis et en Europe, de multiples réformes apparaissent pour limiter les coûts des systèmes de santé. Ces réformes reposent sur le concept de « soins fondés sur la valeur » en opposition au volume. Désormais, les gouvernements se focalisent sur les résultats de santé par unité de coût. Ce terme (de l'anglais « Value-Based Care » ou VBC) fait opposition à une dynamique de volume qui auparavant poussait le système de santé à réaliser le plus d'actes médicaux possibles par patient (Scanner, IRM, surmédication, etc.). Chaque entreprise aura donc intérêt à concurrencer les autres en terme de coût par patient. Cela pourrait évidemment se faire aux dépens de la qualité de soin comme ce fut le cas pour Orpea en France. Cependant, de telles pratiques demeurent controversées et limitées par la croissance du nombre d'indicateurs autour de la qualité de soin (taux de réadmission, enquête qualité, etc.) ainsi que par le cadre réglementaire. Le système de santé privilégie donc une gestion proactive des patients pour réduire la morbidité de la population. Une étude de Bernstein « Explaining the unexplainable — the US healthcare system » (Octobre 2022) met en avant différentes possibilités pour les entreprises du secteur de la Santé souhaitant se focaliser sur le VBC dont: 1. La construction et l'acquisition de cliniques (maisons de retraites, centres spécialisés, etc.); 2. L'innovation technique pour le diagnostic et le suivi des patients (IA, digitalisation, plateformes de suivi, Internet des Objets). Europe Humana AB est un prestataire de soins basé en Suède opérant dans divers segments dont les soins aux personnes âgées, l'assistance personnelle et le segment Individuel & Familial (troubles psychosociaux, déficience fonctionnelle et maladies mentales). L'entreprise a très récemment adopté une approche fondée sur les preuves pour évaluer la qualité des soins fournis. L'index de Qualité Humana est un agrégat transverse avec un objectif sur le long-terme de score de 100 (contre 89 actuellement). Depuis 2022, il reprend 12 paramètres dans l'optique d'obtenir une vue d'ensemble : Medcover, chaîne multinationale d'hôpitaux en Europe, met également le VBC au centre de son attention. Un conseil médical consultatif conseille le comité de direction de Medcover. Ce conseil est présidé par un Médecin en Chef avec pour mission d'assurer la qualité médicale. Cette qualité se définit comme « des soins et diagnostics appropriés et sûrs tout en assurant un traitement avec un résultat bénéficiant au patient ». Concrètement, cette recherche

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

de la qualité se traduit par la collecte mensuelle d'indicateurs différents selon les divisions : - Les hôpitaux (infections nosocomiales, ré-opérations, escarres, décès inattendus) ; - Les cliniques ambulatoires (fréquence de prescription d'antibiotiques, mesures d'amélioration de la santé (ex. hypertension, diabète), etc.); - Les centres de fertilité (taux de réussite); - Les laboratoires de diagnostic. Le conseil utilise ensuite ces différents indicateurs pour limiter la récurrence de mauvaises pratiques/erreurs médicales.

Mars 2023

Secteur : Constructeurs automobiles et équipementiers : L'industrie automobile est en pleine mutation et vit plusieurs révolutions en même temps : celles de la motorisation, de l'autonomisation et des nouvelles mobilités. Les impacts ESG associés sont multiples. A court terme, l'enjeu majeur reste la « voiture verte » à travers la réduction de l'impact environnemental des véhicules commercialisés. Les nouvelles réglementations, les nouveaux cycles d'homologations et les décisions politiques contraignantes sont également des éléments structurant pour le secteur. La sécurité des véhicules et les conditions de travail constituent tout autant des thèmes matériels pour l'industrie. Enfin l'actualité récente met également en exergue l'importance de la gouvernance dans le secteur. Michelin a une approche ESG de qualité et est un des leaders du secteur des équipementiers automobiles. Bien positionné sur les trois piliers E, S et G l'entreprise est aussi peu sujette aux controverses. L'approche « Tout durable ; People, Planet, Profit » alimente la stratégie économique de Michelin. L'entreprise s'engage à la neutralité carbone à l'horizon 2050 et son plan de décarbonation porte sur l'ensemble des sites de production, les opérations de logistique ainsi que la chaîne d'approvisionnement avec les fournisseurs de matières premières et de composants. Les objectifs de réduction de CO₂ (- 27.5% en 2030 vs 2019) ont été validés par l'initiative Science-Based Targets (SBTi) et placent l'entreprise dans une trajectoire « bien en dessous de 2°C ». Michelin a des programmes d'économie circulaire et de préservation des ressources bien intégrés à sa stratégie. Notons que Michelin est une entreprise précurseur en matière de caoutchouc naturel responsable et que sa stratégie est une des meilleures du secteur. Enfin son offre de pneumatiques est adaptée à la « révolution » électrique du secteur automobile. Les véhicules électriques sollicitent davantage les pneumatiques (couple à l'accélération) et favorisent les fabricants haut de gamme. Volvo Car a une des stratégies d'électrification les plus ambitieuses du secteur automobile. L'entreprise a pour objectif de vente 50% de véhicules totalement électriques au milieu de la décennie et un objectif de 100% de véhicules totalement électriques dès 2030. Ces objectifs sont tout à fait en ligne avec la trajectoire Net Zero de l'Agence Internationale de l'Energie qui requiert 61% de ventes de véhicules électriques en 2030. L'entreprise a par ailleurs validé ses objectifs de réduction d'émissions de CO₂ par SBTi et est en ligne avec une trajectoire à 1.5°C. Volvo Car a pour but de réduire ses émissions de CO₂ de 60% en 2030 (vs 2019) pour les Scope 1 et 2 et pour ambition de réduire les émissions de ses véhicules pendant la phase d'utilisation de 52% (vs 2019). Volvo Car a également une stratégie d'économie circulaire avancée et publie des données quantitatives sur le sujet. En 2025, l'entreprise projette d'utiliser 25% de plastique recyclé ; 40% d'aluminium recyclé et 25% d'acier recyclé.

Avril 2023

Secteur : Produits Domestiques et de Soins Personnel : Après avoir traversé un bouleversement durant la pandémie où les consommateurs ont changé leur manière de consommer, en particulier pour les produits d'hygiène, guidé par des consommateurs plus consciencieux de leur bien-être et le soin apporté à leur peau, le secteur des produits domestiques et de soins personnels traverse un nouveau changement des suites de l'inflation. Les attitudes des consommateurs à l'égard du développement durable changent, mais peut-être pas de la façon à laquelle on pourrait s'attendre. Les attitudes diffèrent même d'un pays à un autre. Par exemple, les consommateurs britanniques affirment que la réputation éthique globale de la marque leur importe plus que leurs homologues d'Europe continentale. Porter une attention plus particulière au profil environnemental des produits permet l'augmentation du nombre de consommateurs cherchant à trouver des produits utilisant des emballages non plastiques durables et des matières premières d'origine durable. Par ailleurs, l'attention portée sur les emballages et notamment les emballages plastiques est toujours plus forte avec des réglementations par pays toujours plus ambitieuses pour réduire les plastiques à usage unique. L'Oréal : L'entreprise a une bonne maturité sur les enjeux ESG. Comme les meilleures entreprises du secteur, l'entreprise est signataire de l'initiative de la Fondation Ellen MacArthur pour réduire l'impact environnemental et s'engager à réduire les emballages plastiques. Afin de mesurer au mieux l'impact de ses produits, l'Oréal dispose d'outils permettant de mesurer l'impact des produits (impact des produits sur la décarbonation et la gestion de l'eau). Ils reposent sur la gestion du cycle de vie du produit et de son impact tout au long de la chaîne de valeur. Il serait intéressant d'avoir accès aux résultats de l'utilisation de ces outils et que l'entreprise aille plus loin sur sa chaîne de valeur. De plus, L'entreprise a sa trajectoire approuvée par SBTi pour un scénario 1.5°C et s'engage à être Net Zéro d'ici à 2050. L'Oréal avance bien sur les sujets sociaux. L'entreprise

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

a ainsi lancé une politique droits humains en 2020 et s'aligne sur les bonnes pratiques dans ce domaine. Sur la gestion de ses employés, l'entreprise continue à faire des efforts. L'Oréal a mis en place plusieurs initiatives de développement du capital humain, dont des bourses d'études et des collaborations universitaires. Cependant, il est à noter que le turnover de 2021 était à 14% soit l'un des plus hauts du secteur. Interparfums : Interparfums est une PME qui a amélioré ses performances ESG ces dernières années. Sur le plan environnemental, Interparfums a une trajectoire carbone prédéfinie. Pour réduire ses émissions scope 1 et 2, l'entreprise a déménagé son siège social et fait des efforts sur les voyages d'affaires mêmes si ces derniers ont augmenté en 2022. Pour les émissions scope 3 en amont de sa chaîne de valeur, l'entreprise renforce son engagement avec ses fournisseurs. En parallèle, Interparfums travaille sur les éléments suivants pour réduire le volume d'emballage des étuis pour les parfums : Réduire la taille des étuis Promouvoir le recyclable : Respecter les demandes des distributeurs. La société est mise au défi par les détaillants de respecter la réglementation chinoise en matière de plastique. De plus, un objectif d'Interparfums est d'avoir 100% des emballages en papier certifiés FSC d'ici 2025. Sur le volet social Interparfums et plus particulièrement sur la gestion de ses fournisseurs, l'entreprise a un code d'éthique, signé par les fournisseurs. C'est une façon pour l'entreprise de s'engager avec eux. La société s'appuie toujours sur les certifications Ecovadis. La note moyenne de l'entreprise sur le volet social a ainsi augmenté. Interparfums n'effectue un audit de la société qu'une fois qu'elle a conclu un contrat avec les fournisseurs de niveau 1. Les perspectives d'évolution de l'entreprise sont positives sur les piliers E et S.

Mai 2023

Reporting EURO BIC EUR Juin 2023 : Secteur : Food retail : Alors que l'inflation continue d'augmenter en Europe et atteint les 7% [1] selon Eurostat, l'inflation alimentaire est encore plus forte et atteint près de 10% impactant fortement la fréquentation de la grande distribution. Si celle-ci voit son chiffre d'affaires consolidé, voire augmenté, sa fréquentation baisse ainsi que le nombre de produits vendus. En effet, les consommateurs devant limiter leurs achats, ils se rendent moins souvent en grande surface et achètent en plus petite quantité. Cependant, les grandes surfaces semblent mieux tirer leur épingle du jeu que les commerces de proximité grâce à des prix plus attractifs, notamment aux promotions, aux prix discount et aux cartes fidélité. Dans ce contexte, la chasse au gaspillage par les magasins est ouverte et ravit les petits budgets qui se jettent sur les paniers ou les produits à date de consommation courte vendus à prix réduit. Carrefour : Carrefour a structuré sa démarche RSE depuis maintenant plus de 10 ans et a fait un nouveau pas en créant une Direction de l'engagement positionnée au niveau du Comité Exécutif et qui réunit la Direction RSE, la Direction diversité et inclusion, la Direction de la marque employeur, le Pôle Solidarité Groupe & France et la Fondation Carrefour. Depuis 2019, des critères de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) ont été intégrés à la rémunération des dirigeants, notamment via son Indice RSE et Transition Alimentaire. Carrefour s'est également engagé dans une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici 2100 et s'est engagée à faire valider cette trajectoire par SBTi et à adopter une stratégie Net-Zéro 2050. Cependant, si la stratégie climat du géant est encourageante - elle a d'ailleurs été adoptée à l'Assemblée Générale en 2023 -, celle-ci pourrait tout de même s'améliorer fortement puisqu'aujourd'hui les informations climatiques présentées par Carrefour ne prennent pas en compte les émissions de gaz à effet de serre des magasins franchisés, soit 90% des magasins en France et 76% en Europe ! Sur les aspects sociaux, Carrefour est toujours attendu sur la réduction du taux de rotation des employés qui est en augmentation en FY 22 (29,2%) et sur une meilleure rémunération de ses employés. Ahold Delhaize : Les sujets RSE prennent de l'importance au plus haut niveau de la gouvernance d'Ahold Delhaize avec notamment l'intégration de critères RSE dans la rémunération des dirigeants. La nouvelle politique mise en place a acté l'augmentation du poids des critères RSE de 20% à 25% pour la rémunération à court-terme du Conseil d'Administration et de 15% à 25% pour la rémunération à long-terme, ce que nous saluons.

[1] <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/16662671/2-02052023-AP-FR.pdf/9835144b-b6f5-487a48ca5886e17e795b#:~:text=Le%20taux%20d'inflation%20annuel%20de%20la%20zone%20euro%20est,statistique%20de%20l'Union%20europ%C3%A9enne>.

Juin 2023

Sector : Banks : L'un des objectifs les plus importants des banques est la dé-carbonisation de leurs portefeuilles. Les banques devraient s'engager afin d'atteindre la neutralité carbone pour 2050, de ce fait, elles devraient fixer des objectifs : à moyen terme (2027 - 2035) et à long terme (2050). Les objectifs devraient être principalement sur la réduction des financed emissions et des facilitated emissions ainsi que sur leurs émissions opérationnelles. Pour les banques, les financed et facilitated emissions excèdent largement leurs émissions opérationnelles. Par conséquent, afin de réduire le volume total d'émissions, les secteurs émettant

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

le plus d'émissions tels que le charbon, le pétrole et le gaz, le transport etc. sont des secteurs prioritaires pour les banques. Le secteur du charbon est particulièrement important pour les banques (et les investisseurs) car les climatologues stipulent que les activités liées au charbon devront être progressivement supprimées d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membre de l'OCDE afin de limiter le réchauffement à 1.5°C d'ici 2050. Dans la poursuite de la dé-carbonisation, les banques ont besoin d'établir une structure de gouvernance climatique robuste qui conduira à des stratégies de dé-carbonisation et à une standardisation du reporting. En général, les banques américaines et européennes engagées par nous sur ce thème sont à différentes phases de mise en oeuvre de leurs diverses stratégies de dé-carbonisation. La Banque Nationale de Grèce La Banque Nationale de Grèce (BNG) est l'une des banques européennes qui n'en est qu'aux premiers stades de la conception, et a fortiori de la mise en oeuvre, d'une stratégie de dé-carbonisation. La banque ne s'est pas engagée pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et développe encore ses objectifs de dé-carbonisation. BNG prévoit de publier ses objectifs lors de son prochain rapport. Selon la direction, la banque a achevé l'évaluation de sa ligne de base des financed emissions en utilisant la méthodologie PCAF, et a quantifié certaines de ses financed emissions, ouvrant la voie à la création d'objectifs. Pour les secteurs couverts (immobilier commercial, prêts hypothécaires et électricité, gaz, les secteurs de l'approvisionnement en vapeur et en climatisation), BNG a publié ses absolute financed emissions ainsi que leurs paramètres d'intensité, conformément aux meilleures pratiques. Toutefois, la banque n'a pris en compte que les montants tirés sur le bilan, alors que les meilleures pratiques exigent que la banque couvre à la fois les montants sur le bilan et hors bilan, c'est-à-dire en incluant les activités de marchés de capitaux. En outre, les meilleures pratiques exigent que les banques déclarent les émissions de leurs contreparties lorsqu'elles sont significatives, ce que la BNG ne fait pas encore. En ce qui concerne les secteurs prioritaires, premièrement le charbon, BNG est encore en train de créer sa politique d'exclusion sur le charbon ce qui devrait guider son approche en matière de prêt et de conseil sur ce secteur. Les prêts de la BNG aux combustibles fossiles représentaient 2,1 % de l'encours à fin 2022 (nous ne connaissons pas la contribution exacte du charbon), et une politique crédible en matière de charbon soutiendrait son objectif d'élimination progressive du charbon à fin 2030 pour les activités de l'OCDE. En outre, en raison de l'absence de politique de charbon, les seuils appliqués pour définir une entreprise du secteur charbon ne sont pas publics. Néanmoins, la banque prévoit de réduire son exposition au charbon et à d'autres activités liées aux combustibles fossiles. Plus positivement, BNG a régulièrement augmenté son exposition aux "secteurs verts", soutenant ainsi les industries qui assistent à la transition. La BNG prévoit d'accorder environ 600 millions d'euros à des industries durables et en transition d'ici 2025 par rapport à 2022. Nat West : Nat West, à l'instar d'autres banques britanniques, a pour ambition d'atteindre l'objectif net zéro d'ici 2050 pour ses propres activités, ses émissions financées et ses actifs sous gestion. En outre, la banque s'est engagée à réduire de 50% l'impact de ses activités de financement d'ici 2030. Ce dernier engagement est similaire à celui de Lloyds Bank, aucune autre banque britannique n'ayant pris un tel engagement. En décembre 2022, NatWest a publié des objectifs de dé-carbonisation qui ont été validés par la Science Based Targets initiative (SBTi). Ces objectifs couvrent l'empreinte opérationnelle de la banque ainsi que ses activités de financement. Plus précisément, les objectifs couvrent 79 % des activités de prêt en termes d'encours et 57 % du portefeuille d'investissement. Nous notons que Nat West a été la première banque britannique à publier des objectifs validés par le SBTi. Il s'agit d'un sujet que nous rechercherons auprès d'autres banques au niveau mondial. Ces objectifs de dé-carbonisation s'ajoutent aux politiques environnementales de la banque. Ainsi, Nat West a mis en place un objectif de sortie totale du charbon d'ici à 2030 et s'est engagée à ne plus accorder de prêts et de fournir des transactions sur les marchés de capitaux aux principaux producteurs de pétrole et de gaz s'ils n'ont pas mis en place un plan de transition crédible à fin 2021. En ce qui concerne les opportunités, Nat West s'est fixé un objectif de financement durable de 100 milliards de livres sterling d'ici à la fin 2025. Depuis juillet 2021 jusqu'à fin septembre 2022, elle a ainsi facilité l'obtention de 26,2 milliards de livres sterling dans ce sens. La banque a aussi publié un document intitulé « Climate and Sustainable Finance Inclusion Criteria » (Critères d'inclusion du financement durable et climatique), qui fournit des détails afin l'objectif susmentionné. Nat West a également fixé un objectif concernant le diagnostic de performance énergétique moyen de ses portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels.

Juillet 2023

Secteur : l'industrie minière : L'eau est un apport naturel important pour l'exploitation minière, juste après l'accès à la terre, avec des quantités importantes d'eau nécessaires pour l'extraction, le traitement et le refroidissement. En raison de la concentration de minéraux et de minerais dans certaines zones géographiques, les sociétés minières opèrent souvent dans des environnements sensibles, confrontées à l'ensemble des défis écologiques et hydrologiques. Dans les régions du monde soumises à un stress hydrique comme le centre de l'Australie ou les Andes chiliennes, l'utilisation intensive de l'eau peut mettre à rude

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

épreuve la quantité et la qualité des ressources en eau douce disponibles. Certains métaux et minéraux sont plus exposés au stress hydrique que d'autres selon l'endroit où ils se trouvent dans le monde. Ceux-ci incluent le cobalt, le cuivre, l'or, le minerai de fer et le zinc pour n'en nommer que quelques-uns. Une grande partie des métaux et minéraux nécessaires à la transition énergétique sont ceux qui sont fortement exposés aux défis de l'eau. Cela implique de potentielles difficultés pour le secteur à répondre à une demande croissante de métaux et minéraux critiques tandis que les ressources en eaux nécessaires pour les extraire se font de plus en plus rare. La forte consommation d'eau par les sociétés minières implique souvent que ces sociétés sont en concurrence directe avec d'autres consommateurs d'eau tels que l'agriculture locale, pouvant déclencher des conflits sociaux et menacer l'acceptabilité des opérations de l'entreprise auprès des communautés locales. Les impacts liés à l'eau dans le secteur minier exacerbent davantage les risques liés à la biodiversité et au climat en modifiant les cycles de l'eau et les régimes de précipitations, affectant finalement les paysages et les écosystèmes. Les ressources en eau limitées restent un sujet de grande importance pour le secteur. Les droits d'eau ont le potentiel de perturber la production et l'approvisionnement, ce qui pose des risques économiques importants. Par conséquent, l'industrie minière devra intensifier ses efforts de gestion de l'eau et utiliser des outils technologiques et sociaux sophistiqués (tels que des usines de dessalement et des mécanismes de réclamation robustes respectivement) pour atténuer ces risques.

Anglo-Américain : Anglo American a environ 83 % de ses opérations dans des régions à stress hydrique élevé/modéré (par exemple, le Chili, le Botswana, l'Afrique du Sud, le Pérou). La société reconnaît que la sécurité de l'eau est un risque majeur et a développé une stratégie de gestion de l'eau bien équilibrée qui sera mise en oeuvre par un comité de durabilité sous la supervision du Directeur Général. La politique de gestion de l'eau du groupe garantit que toutes les opérations intègrent des pratiques de gestion durable de l'eau. L'entreprise a établi des objectifs ambitieux pour réduire le prélèvement d'eau douce de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2015 et augmenter les niveaux de recyclage de l'eau à 75 %. L'atteinte de ces objectifs de gestion de l'eau à moyen terme est favorisée par l'intégration dans la politique de rémunération d'objectifs à court terme (2024) en lignes avec leur ambition à 2030. Concernant les relations de l'entreprise avec les communautés locales, la stratégie définit des processus pour s'engager de manière proactive et transparente avec les parties prenantes afin de comprendre leurs préoccupations et améliorer l'accès à une eau de bonne qualité.

Eramet : Eramet dispose de 17 sites en Afrique, en Nouvelle-Calédonie, et en Indonésie pour extraire principalement du manganèse et du nickel. L'entreprise reconnaît l'impact de ses opérations sur les ressources en eau (bien qu'elle signale qu'aucun de ses actifs n'est gravement exposé aux risques liés à l'eau) et s'engage à protéger les ressources en eau pour s'aligner sur l'ODD 6 des Nations Unies. Cependant, l'entreprise reste en retard sur le développement d'une stratégie globale de gestion de l'eau qui devrait intégrer une surveillance au niveau du conseil, ainsi que la publication d'informations relatives aux risques liés à l'eau. La société indique qu'elle a évalué les risques liés à l'eau sur l'ensemble de ces sites en utilisant des outils internationalement reconnus et qu'elle a consacré des efforts de R&D et d'engagement avec les communautés locales pour assurer une gestion solide de l'eau (en particulier dans les zones où elle a identifié plus de risques). Cependant, l'entreprise reste loin derrière ses pairs en ce qui concerne la publication d'indicateurs et d'objectifs pour clairement définir et réaliser ses promesses en matière d'eau, y compris, idéalement, au niveau des actifs.

Aout 2023

Secteur: Divertissement domestique interactif : Le secteur du divertissement interactif à domicile comprend les entreprises qui développent des produits, des contenus et des services de divertissement interactifs qui peuvent être utilisés et visionnés sur des consoles de jeu, des ordinateurs, des téléphones mobiles et des tablettes à l'aide d'applications ou de médias sociaux. Le capital humain est le principal atout et la clé du succès du secteur du divertissement interactif à domicile, étant une industrie orientée vers les services. Comme pour toute entreprise de services, le succès dépend de la qualité du produit fourni par les employés et leurs performances sont souvent liées au degré de satisfaction au travail et à la formation reçue par la main-d'œuvre. Le secteur est dicté par les utilisateurs actifs, une communauté fidèle et engagée où l'innovation, la créativité et la satisfaction utilisateur du produit et du service doivent répondre à leurs attentes, voire les dépasser. Il est donc important pour le secteur d'acquérir et de conserver des professionnels et une main-d'œuvre diversifiés et qualifiés, issus de milieux différents, tout en favorisant une culture de travail inclusive et un environnement de travail respectueux pour l'ensemble de sa main-d'oeuvre. Nous encourageons vivement les entreprises à mettre en place des politiques de diversité, d'équité et d'inclusion (ou « DE&I ») et à les divulguer, avec une éducation, une communication, des programmes et des procédures appropriés pour stimuler un tel environnement de travail. La mise en place d'une politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement, assortie de procédures adéquates pour protéger les personnes qui dénoncent des abus sont donc de mise.

Ubisoft : Ubisoft a été impliqué dans plusieurs allégations de discrimination, de harcèlement et

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

de mauvaises conditions de travail dans ses activités commerciales dans plusieurs pays, dont le Canada, la France et Singapour. À la suite de ces révélations, Ubisoft s'est engagée à se réformer, qui inclut la mise à l'écart de certains hauts responsables tels que le Responsable de la Création. La société a également mis en place une plateforme confidentielle de signalement en ligne à l'intention des employés et de toute personne extérieure souhaitant signaler des cas de harcèlement, de discrimination ou d'autres types mauvaise conduite. En ce qui concerne l'enquête de Singapour sur le harcèlement sexuel et la discrimination sur le lieu de travail, l'organisme national de surveillance des pratiques d'emploi équitables a mis fin à l'enquête au début de 2022, concluant qu'aucune mesure ne serait prise à l'encontre d'Ubisoft. Le régulateur a noté qu'Ubisoft Singapour a mis en place un processus structuré pour rémunérer ses employés de manière équitable, sans désavantages liés à la nationalité ou à la race. En outre, la société dispose d'un système structuré pour gérer le harcèlement sur le lieu de travail, notamment en engageant des tiers indépendants pour mener des enquêtes et en mettant à la disposition des employés une plateforme de signalement confidentiel. Lors de certains cas antérieurs, des avertissements écrits ou verbaux et des rétrogradations ont été formulées. Le régulateur s'est assuré que l'entreprise avait pris des mesures appropriées à l'encontre des auteurs de rapports de harcèlement au travail jugés véridiques, ajoutant que le studio avait enquêté sur tous les rapports qu'il avait reçus. Le Groupe a progressivement mis en place des formations plus axées sur la diversité et l'inclusion, en commençant par le Top Management (le Comité Exécutif et les subordonnés directs du PDG) en 2021, avec les 200 premiers dirigeants et les RH formés tout au long de 2022 et jusqu'en 2023. Ubisoft s'est fixé pour objectif de faire en sorte que les femmes représentent au moins 24 % de ses équipes d'ici à 2023. L'objectif a été dépassé en 2021, mais aucun objectif plus ambitieux (30 % pour certains de ses pairs) n'a été fixé. En ce qui concerne la diversité, la formation et l'orientation sur la diversité et le suivi sont renforcées, et l'entreprise a mis en place un programme de gestion des risques liés aux talents. En 2021, Ubisoft a revu l'enquête annuelle sur l'engagement des salariés en s'appuyant sur un partenaire externe, Glint, qui lui a donné accès à sa technologie, à des outils analytiques avancés et à des références externes. En 2022, le Groupe a mis en place une approche plus structurée et plus solide de la gestion et du développement des talents de leadership. À la fin du mois de mars 2023, le Groupe comptait 25,9 % de femmes et 74,0 % d'hommes, ce qui représente une légère augmentation par rapport à mars 2022. L'augmentation du pourcentage de femmes au sein de l'effectif est le résultat des efforts déployés, notamment en mettant davantage l'accent sur le recrutement et en surveillant de près l'engagement et la fidélisation. Jusqu'en 2022, plus de 30 % des personnes recrutées étaient des femmes et il n'y avait pas d'écart entre les niveaux d'engagement et d'attrition lorsqu'on comparait les femmes et les hommes. Il reste un point à améliorer : la transparence et la responsabilité en matière de harcèlement, avec la publication régulière d'un rapport sur le harcèlement. Le management d'Ubisoft s'est également rendu compte qu'il aurait pu s'impliquer davantage et mieux communiquer avec les employés lors du processus de réforme.

Paradox Interactive AB : Paradox Interactive AB a fait l'objet d'allégations et de préoccupations concernant la culture du travail, la discrimination et le harcèlement, où le genre demeurerait un des motifs de discrimination le plus courant associé à une mauvaise conduite. Depuis 2021, Paradox Interactive AB a fait appel à Gender Balance, une société suédoise spécialisée dans les questions de discrimination, de harcèlement et d'égalité, pour réaliser un audit et aider l'entreprise à s'améliorer. Les conclusions de leur premier rapport ont été rendues publiques en février 2022 et ce rapport sert de référence à Paradox Interactive pour les comparaisons futures. Le rapport signale un nombre de cas réduit décrits comme du "harcèlement grave ou avéré de harcèlement sexuel", ainsi que "des propos durs et dégradants, des moqueries, des critiques mesquines récurrentes, des remises en question injustes des compétences, des interruptions ou des prises de parole au détriment de quelqu'un lors de réunions, et des reproches et des humiliations". Le rapport complet précise que les cas identifiés n'ont pas donné lieu à un licenciement ou à une intervention de la police, mais que "d'autres mesures sont entrées en jeu", tout en indiquant que les cadres manquent de formation et de soutien pour faire face à ces incidents. Paradox Interactive a depuis lors amélioré ses politiques en matière de harcèlement, renforcé la structure de soutien pour la direction et les ressources humaines, et mis à jour ses directives générales. Paradox dispose à la fois d'un plan d'égalité des genres, d'un plan d'action et d'une politique sur le harcèlement et la victimisation qui sont créés pour garantir que des mesures sont prises en cas de défaillance et que le risque de discrimination est réduit au minimum. Toutefois, l'entreprise estime que Paradox n'atteindra pas l'objectif de 30 % de femmes dans l'effectif avant 2025, car le vivier de recrutement des femmes est encore considéré comme trop restreint.

Septembre 2023

Produits pour l'industrie du bâtiment : Le secteur des produits pour l'industrie du bâtiment comprend des entreprises qui fournissent de multiples produits, finis ou semi-finis, et services dédiés aux bâtiments. Cela ne comprend pas les matériaux dans leur forme basique (sacs de ciment, sable, béton, plâtre, bandes d'aciers, etc.), qui font partie du secteur « matériaux de construction », ni les entreprises de construction. Ainsi, ce

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

secteur regroupe un large éventail de produits permettant de répondre aux besoins basiques mais multiples d'un bâtiment : chauffage intérieur, chauffage eau, climatisation, ventilation, réfrigération, isolation thermique et phonique, toitures, peinture, branchages électriques, éclairage, plomberie/sanitaires, portes/portails, serrures, volets, fenêtres, vidéosurveillance, sécurité incident etc. Au-delà des enjeux de bonne gouvernance, d'éthique et conduite des affaires notamment, et d'une bonne gestion des ressources humaines y compris des conditions de travail, les enjeux environnementaux sont particulièrement importants pour les produits pour l'industrie du bâtiment. Le secteur peut générer des pressions significatives sur l'environnement (via sa consommation de ressources naturelles, sa production de déchets, ou l'émission de pollutions et de gaz à effet de serre ; mais il peut également participer à la diminution de ces pressions. Nous considérons notamment qu'il peut jouer un rôle critique dans la transition bas-carbone des bâtiments, et cela via deux canaux principaux, en amont et en aval : En réduisant les émissions incorporées dans ses produits. Le secteur constitue une part majeure de la demande de nombreux matériaux de base (ciment, acier, aluminium, plastique, verre, bois, pierre, métaux précieux etc.) qui peuvent être plus ou moins émissifs à produire. Cette partie amont du secteur du bâtiment (les émissions indirectes incorporées), représente environ 10% des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Ainsi les entreprises du secteur ont une responsabilité majeure pour favoriser les matériaux dont la production est la moins émissive possible (soit en changeant de matériau, soit en favorisant les producteurs les moins émissifs pour un matériau donné). En proposant des produits et solutions qui émettent peu d'émissions à l'usage. La performance énergétique et climatique des bâtiments, qui représente environ 27% des émissions de CO2 mondiales en 2021, est déterminée en grande partie par une poignée de produits issues de ce secteur : équipements de chauffage intérieur et eau, climatisation, réfrigération, éclairage, isolation thermique (via des produits dédiés ainsi que le choix des autres matériaux en général). Ainsi, les entreprises du secteur fournissant ces produits doivent faire évoluer leur offre vers des produits moins émissifs dans leur utilisation. Cela passe notamment par : le remplacement des chauffages à base d'énergies fossiles (pétrole, fioul, gaz) ; l'utilisation de gaz de réfrigération et climatisation ayant un impact sur l'effet de serre drastiquement moins importants ; l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements de chauffage, de climatisation, et d'éclairage ; l'offre de produits avec une excellente isolation thermique. Kingspan : Kingspan est une entreprise irlandaise, spécialisée dans les panneaux d'isolation, qui représentent plus de 80% de ses revenus, et dans d'autres produits liés à la performance environnementale des bâtiments (toiture, imperméabilisation, plancher surélevé, ventilation, éclairage naturel, panneaux d'isolation avec cellules photovoltaïques, systèmes d'économie d'eau et d'énergie). La chaîne de valeur (scope 3) représente la grande majorité des émissions de gaz à effet de serre liées à l'entreprise, notamment l'amont, via les matériaux achetés (6.3 MtCO_{2e} sur 7.7 au total), et dans une moindre mesure l'aval, via l'utilisation et la fin de vie des produits vendus (0.6MtCO_{2e}). Ses opérations sont relativement peu émissives, comparées aux pairs dans le marché de l'isolation (Saint-Gobain, Rockwool), dont la majorité des panneaux sont en pierre ou en verre, bien plus énergivore à construire. De plus, la composition en matériaux plastiques optimisés des panneaux de Kingspan leur fournit des performances thermiques bien supérieures aux principales alternatives (entre 45% et 357% plus performant que les alternatives à base de pierre, et légèrement moins comparé au verre). Par ailleurs, bien que déjà positionnée favorablement aujourd'hui, l'entreprise a des objectifs à moyen-terme ambitieux, couvrant toutes les sources principales d'émissions mentionnées précédemment, et certifiés alignés avec un objectif de réchauffement climatique limité à 1,5°C (d'ici 2030, 90% de réduction sur ses opérations, et 42% sur les émissions provenant des matériaux achetés, ainsi que de l'utilisation et de la fin de vie des produits qu'elle vend, comparé à 2020). NIBE Industrier : NIBE est une entreprise suédoise, spécialisée dans la production d'équipements dédiés au bâtiment (73% du chiffre d'affaires), tels que les systèmes de chauffage (pompes à chaleurs, chaudières, chauffage urbain/réseau de chaleur, poêles), climatisation, ventilation, chauffe-eaux/accumulateurs, ainsi que des systèmes et composants d'équipements permettant d'augmenter l'efficacité énergétique (27%) dans de multiples industries. Ainsi, l'ensemble de son offre commerciale est tournée vers des solutions à fort impact (positif ou négatif) climatique. En ce qui concerne l'empreinte carbone, l'utilisation des produits vendus représente la quasi-totalité des émissions de l'entreprise (41.2 MtCO_{2e} sur 41.8), suivi par les matériaux achetés (0.3 MtCO_{2e}). Ses opérations (scope 1 et 2) sont quant à elles peu émissives (moins de 0.1 MtCO_{2e}). La compagnie a un objectif de réduction de 65% des émissions liées à ses opérations (scope 1 et 2) d'ici 2030, par rapport à 2019. Cependant, bien que l'entreprise fournisse de nombreuses solutions bas-carbone (efficacité énergétique, pompes à chaleurs, panneaux solaires...), aucun objectif de réduction sur la scope 3 n'a malheureusement été mis en place.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Octobre 2023

Gestion des déchets : Un des problèmes émergents de l'ESG concernant l'industrie de la gestion des déchets est la décarbonisation. Cette industrie est une source d'émissions de GES importante et est donc vulnérable à la tarification du carbone. Cependant, il ne faut pas négliger l'aspect unique de la contribution potentielle de l'industrie à la décarbonisation de la société en générant des émissions évitées grâce à la fourniture de carburants et de matériaux à ses clients par le recyclage du carbone. Principale source de GESs : L'industrie de la gestion des déchets est une source majeure d'émissions de GES. Aux États-Unis, une grande proportion d'émissions provient des décharges. Comme exemple, 85-95% des émissions de GES de Waste Management Inc. proviennent des décharges, principalement sous forme de méthane. Pour réduire ces émissions, les entreprises collectent généralement le gaz des décharges et le convertissent en électricité ou en carburant (RNG), pour leur propre usage ou pour la vente à des tiers. La demande de RNG est en croissance, en particulier aux États-Unis, et pourrait remplacer environ 10% de la demande en gaz naturel. Outre les décharges, les émissions de la flotte sont également élevées pour les entreprises de gestion des déchets. Aujourd'hui, la collecte des déchets nécessite des véhicules relativement grands. Ainsi, les entreprises travaillent à améliorer l'efficacité du chargement (mécanisation, compactage des déchets) et l'efficacité du transport (optimisation des itinéraires, prévision des temps d'arrêt des véhicules) par l'automatisation/la numérisation. Nombreuses émissions évitées : La contribution potentielle de l'industrie de la gestion des déchets à la réduction des émissions de GES est également très importante. La fourniture d'électricité à partir de l'incinération des déchets évite les émissions de GES du client. De plus, la fourniture de carburants (biométhane et SAF) et de matières premières (méthanol et éthanol) par le recyclage du carbone peut également éviter les émissions de GES des clients. La fourniture de SAF par les entreprises de gestion des déchets est donc une opportunité commerciale, d'autant plus que le SAF a été efficace pour atteindre les objectifs de décarbonisation de l'industrie de l'aviation. Renewi : Renewi met en œuvre sa stratégie de durabilité en réduisant ses propres émissions de carbone et s'est engagé à soumettre un objectif à court terme au SBTi. La stratégie de réduction de carbone de Renewi articule un objectif de réduction absolue du carbone pour les scopes 1, 2 et 3. Opérations (y compris les décharges) : Dans son empreinte de fabrication, Renewi dispose des processus suivants : digestion anaérobie, traitement biologique mécanique, décharge et incinération des déchets. La mesure dans laquelle ils peuvent réduire les émissions est limitée par les caractéristiques physiques des processus qu'ils exploitent. Ils maintiennent une bonne gestion du compost pour minimiser la digestion anaérobie incontrôlée, ce qui conduit à de fortes augmentations des volumes de méthane. Lorsque la digestion anaérobie est un processus planifié, ils capturent déjà le gaz produit. Ils capturent également la plupart du gaz de décharge généré sur leurs sites pour le convertir en électricité renouvelable et travaillent à minimiser les pertes dans ces processus. Flotte : Un des objectifs principaux de Renewi est d'être un leader dans la collecte de déchets propres et verts, et l'entreprise recherche constamment des moyens de réduire les émissions de carbone de ses opérations de collecte. Les éléments clés de cette stratégie sont l'électrification de la flotte de camions, des systèmes de carburant plus propres (atteignant 100% de camions Euro 6 dans la flotte basée sur le carburant), l'optimisation des itinéraires et la collaboration avec des partenaires pour la collecte conjointe des déchets. Befesa : Réduction de l'empreinte carbone : En 2022, Befesa a fixé un objectif climatique visant une réduction de 20% d'ici 2030 par rapport à une base de référence pro-forma de 2021. Befesa vise à réduire l'intensité des émissions de GES grâce à un mélange d'approvisionnement en énergie verte, d'efficacité opérationnelle et de substitution de matières premières. En 2022, Befesa a exploré plusieurs options pour verdir sa consommation d'électricité et a mené plusieurs projets à travers les usines qui soutiendront les efforts pour diversifier le mix énergétique à long terme (par exemple des projets dans le solaire, le biocoque ou l'hydrogène). Ainsi, Befesa est confiant d'atteindre l'objectif de réduction du CO₂ d'ici 2030. D'ici 2050, l'objectif de Befesa est d'être net zéro, basé sur un écosystème de durabilité fiable et rentable et potentiellement de nouvelles technologies de recyclage. Émissions évitées : Befesa et ses produits et services sont clairement contributeurs à la décarbonisation de la société. Cela fait partie de la solution au changement climatique en substituant des matières premières vierges par des matières premières recyclées, qui ont un profil carbone plus faible. En résumé, les opérations de Befesa ont évité plus de 2 millions de tonnes de CO₂e (ainsi que des avantages environnementaux supplémentaires de réduction des décharges). La tendance à des économies totales significatives reste inchangée.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - I en devise EUR : 9,10% / 8,22% avec une Tracking Error de 1,10%,
- Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - I2 en devise EUR : 9,22% / 8,22% avec une Tracking Error de 1,11%,
- Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - P en devise EUR : 8,77% / 8,22% avec une Tracking Error de 1,10%,
- Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - Z (C) en devise EUR : 9,38% / 8,22% avec une Tracking Error de 1,07%,
- Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - Z (D) en devise EUR : 9,41% / 8,22% avec une Tracking Error de 1,07%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ALCON INC	2 442 304,51	1 945 359,33
TEMENOS AG - REG	1 835 897,04	1 477 039,93
3I GROUP PLC	2 299 793,95	990 613,99
E.ON AG NOM.	1 609 860,02	1 566 553,59
SWISS RE AG	1 642 441,68	1 466 982,43
SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY PLC	1 194 425,77	1 693 363,66
L'OREAL	938 262,75	1 920 961,05
MEDIOBANCA SPA	899 377,27	1 952 898,67
AMADEUS IT GROUP SA	1 129 487,20	1 686 345,72
REPSOL	1 102 892,81	1 296 054,05

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/10/2023
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C	
Frais de gestion variables acquis	57 261,63
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,104
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	1 017,33
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,005
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D	
Frais de gestion variables acquis	19 364,44
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,081
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 12 631 853,05

o Prêts de titres : 12 631 853,05

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 275 341,75

o Change à terme :

o Future : 1 275 341,75

o Options :

o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BARCLAYS BANK IRELAND PLC BCO SANTANDER CENTRAL HIS MADRID BNP PARIBAS SECURITIES BOFA SECURITIES EUROPE SA CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE J.P.MORGAN AG FRANCFORT MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT NATIXIS SOCIETE GENERALE PAR UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) MUENCHEN	

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	1 546 013,83
. Obligations	796 871,97
. OPCVM	
. Espèces (*)	11 376 495,00
Total	13 719 380,80
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	84 453,26
. Autres revenus	
Total des revenus	84 453,26
. Frais opérationnels directs (**)	29 936,88
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	29 936,88

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

(**) Dont 29 529,52 euros rétrocédés à Amundi Intermédiation et/ou le Gestionnaire financier.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	12 631 853,05				
% de l'Actif Net*	12,24%				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	12 631 853,05				
% de l'Actif Net	12,10%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

NIEDERSACHEN LAND / STATE OF LOWER SAXONY ALLEMAGNE	796 871,97				
EDWARDS LIFESCIENCES CORP ETATS-UNIS	562 086,36				
BANCO DE SABADELL SA ESPAGNE	318 469,84				
SACYR SA ESPAGNE	200 033,88				
ENERGIAS DE PORTUGAL - EDP PORTUGAL	167 140,97				
L'OREAL SA FRANCE	95 868,30				
UBS GROUP AG SUISSE	75 972,43				
NORDEA BANK ABP FINLANDE	72 578,10				
SODEXO FRANCE	20 974,80				
JD SPORTS FASHION PLC ROYAUME-UNI	19 200,02				

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BARCLAYS BANK IRELAND PLC IRLANDE	4 130 528,57				
J.P.MORGAN AG FRANCFORT ALLEMAGNE	2 911 449,83				
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ALLEMAGNE	2 164 055,95				
SOCIETE GENERALE PAR FRANCE	1 285 304,27				
NATIXIS FRANCE	843 375,95				
UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) MUENCHEN ALLEMAGNE	602 376,61				
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE ALLEMAGNE	368 612,56				
BOFA SECURITIES EUROPE SA FRANCE	164 484,20				
CREDIT AGRICOLE CIB FRANCE	70 120,00				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	69 981,57				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	1 546 013,83				
- Obligations	796 871,97				
- OPC					
- TCN					
- Cash	11 376 495,00				
Rating					
Monnaie de la garantie					
Livre Sterling	19 200,02				
Franc Suisse	75 972,43				
Couronne Suédoise	72 578,10				
Euro	12 989 543,89				
Dollar Us	562 086,36				

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois	301 369,73				
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an	495 502,24				
Plus d'1 an					
Ouvertes	1 546 013,83				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois	869 499,68				
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	11 762 353,37				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	2 342 885,80				
Cash	11 376 495,00				

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC	84 453,18			
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC	407,36			
- Gestionnaire				
- Tiers	29 529,52			

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Récupération fiscale :

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final de ces procédures est aléatoire.

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 1,18%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport). Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 octobre 2023**

AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/11/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

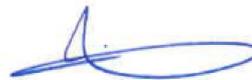
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.03.28 10:08:59 +0100



OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Bilan Actif au 31/10/2023 en EUR

	31/10/2023	31/10/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	105 645 214,10	104 211 933,58
Actions et valeurs assimilées	92 152 964,03	71 495 937,44
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	92 152 964,03	71 495 937,44
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	796 871,97	5 367 009,58
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	796 871,97	5 367 009,58
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		3 070 222,58
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		3 070 222,58
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	12 643 877,19	24 210 590,89
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	12 643 877,19	24 210 590,89
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	51 500,91	68 173,09
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	51 500,91	68 173,09
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	152 917,70	387 655,18
Opérations de change à terme de devises		
Autres	152 917,70	387 655,18
COMPTES FINANCIERS	12 631 346,54	15 700 731,61
Liquidités	12 631 346,54	15 700 731,61
TOTAL DE L'ACTIF	118 429 478,34	120 300 320,37

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Bilan Passif au 31/10/2023 en EUR

	31/10/2023	31/10/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	91 202 439,92	74 204 196,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	6 710 361,68	12 199 209,18
Report à nouveau (a)	1 121 146,58	59,64
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 266 068,30	1 790 497,94
Résultat de l'exercice (a,b)	2 124 505,94	2 160 552,25
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	104 424 522,42	90 354 515,99
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 394 423,42	17 520 466,56
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	2 342 922,51	17 452 293,47
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	36,71	-3,67
Autres opérations temporaires	2 342 885,80	17 452 297,14
Instruments financiers à terme	51 500,91	68 173,09
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	51 500,91	68 173,09
Autres opérations		
DETTES	11 610 532,50	12 425 337,82
Opérations de change à terme de devises		
Autres	11 610 532,50	12 425 337,82
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	118 429 478,34	120 300 320,37

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Hors-Bilan au 31/10/2023 en EUR

	31/10/2023	31/10/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 1222		2 460 240,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FTSE 100 FUT 1223	420 641,75	
EURO STOXX 50 1223	854 700,00	
FTSE 100 FUT 1222		1 241 990,91
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Compte de Résultat au 31/10/2023 en EUR

	31/10/2023	31/10/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	260 793,81	10 911,89
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 556 518,80	2 674 562,82
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	84 453,26	57 003,91
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 901 765,87	2 742 478,62
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	209 680,91	1 328,58
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		7 672,19
Autres charges financières		
TOTAL (2)	209 680,91	9 000,77
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 692 084,96	2 733 477,85
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	744 749,94	644 550,55
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 947 335,02	2 088 927,30
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	177 170,92	71 624,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 124 505,94	2 160 552,25

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013257219 - Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D : Taux de frais maximum de 0.45% TTC,
FR0010807859 - Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D : Taux de frais maximum de 0.70% TTC,
FR0010807842 - Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D : Taux de frais maximum de 0.80% TTC,
FR0000991432 - Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D : Taux de frais maximum de 1.10% TTC,
FR0013252806 - Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C : Taux de frais maximum de 0.45% TTC.

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts ou actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC. Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel. En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille. Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement

Commission de surperformance :

Le prospectus prévoit des commissions de surperformance pour les parts I-C/D, Z-C et Z-D.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence (MSCI Europe).

Cette comparaison est effectuée sur une période d'observation d'une année dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois d'octobre.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre ces 2 actifs. Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la valeur liquidative. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance ne sera définitivement perçue que si, le jour de la dernière valeur liquidative de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. Évolution de l'actif net au 31/10/2023 en EUR

	31/10/2023	31/10/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	90 354 515,99	97 279 762,89
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	61 523 018,66	7 843 598,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-55 585 124,97	-3 039 396,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 339 536,44	5 471 276,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 259 139,70	-4 339 639,47
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	418 019,63	360 782,85
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-185 214,70	-345 364,80
Frais de transactions	-408 187,11	-199 878,01
Différences de change	-1 114 590,61	1 151 994,83
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 420 516,59	-14 507 449,76
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 922 389,27	501 872,68
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-501 872,68	-15 009 322,44
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-26 162,82	-64 823,27
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-51 500,91	-25 338,09
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	25 338,09	-39 485,18
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-1 345 275,71
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 947 335,02	2 088 927,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	104 424 522,42	90 354 515,99

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	796 871,97	0,76
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	796 871,97	0,76
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	1 275 341,75	1,22
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	1 275 341,75	1,22

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	796 871,97	0,76						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							12 631 346,54	12,10
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	796 871,97	0,76						
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	301 369,73	0,29	495 502,24	0,47						
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	12 631 346,54	12,10								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	301 369,73	0,29	495 502,24	0,47						
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
ACTIF										
Dépôts										
Actions et valeurs assimilées			22 149 890,32	21,21	12 950 859,68	12,40	4 950 252,52	4,74	4 864 162,50	4,66
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
OPC										
Opérations temporaires sur titres	1 023 392,60	0,98	1 950 643,71	1,87	1 374 100,94	1,32	2 645 835,40	2,53		
Créances	58 063,65	0,06					1 192,16			
Comptes financiers	949 469,86	0,91	72 837,11	0,07	7 277,23	0,01	140 384,86	0,13		
PASSIF										
Opérations de cession sur instruments financiers										
Opérations temporaires sur titres	19 200,02	0,02	76 041,60	0,07			634 639,97	0,61		
Dettes	111,89		1 645,68		185,15		373,34			
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations	420 641,75	0,40								

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/10/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	82 498,55
	Coupons et dividendes en espèces	70 419,15
TOTAL DES CRÉANCES		152 917,70
DETTES		
	Frais de gestion fixe	53 473,55
	Frais de gestion variable	77 643,40
	Collatéraux	11 376 495,00
	Autres dettes	102 920,55
TOTAL DES DETTES		11 610 532,50
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-11 457 614,80

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,721	
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D		
Parts souscrites durant l'exercice	43,836	5 602 741,19
Parts rachetées durant l'exercice	-422,474	-54 343 304,54
Solde net des souscriptions/rachats	-378,638	-48 740 563,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,417	
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D		
Parts souscrites durant l'exercice	2 532,805	612 047,07
Parts rachetées durant l'exercice	-1 903,010	-461 391,56
Solde net des souscriptions/rachats	629,795	150 655,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 548,435	
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice	389,551	52 725 557,34
Parts rachetées durant l'exercice	-5,876	-780 428,87
Solde net des souscriptions/rachats	383,675	51 945 128,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	426,085	
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D		
Parts souscrites durant l'exercice	22,000	2 582 673,06
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	22,000	2 582 673,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	200,420	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/10/2023
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	155 634,79 0,70
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	262 983,92 0,80
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	37 960,19 1,10
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	100 407,30 0,45 57 261,63 0,26 1 017,33

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/10/2023
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	110 120,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	19 364,44
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,08
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/10/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/10/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/10/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/10/2023
Actions			692 558,79
	ES0113900J37	BANCO SANTANDER S.A.	692 558,79
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			692 558,79

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/10/2023	31/10/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 121 146,58	59,64
Résultat	2 124 505,94	2 160 552,25
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	3 245 652,52	2 160 611,89

	31/10/2023	31/10/2022
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D		
Affectation		
Distribution	891 116,99	
Report à nouveau de l'exercice	0,01	473 107,52
Capitalisation		
Total	891 117,00	473 107,52
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,721	1,721
Distribution unitaire	517 790,23	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	30 915,60	

	31/10/2023	31/10/2022
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D		
Affectation		
Distribution	6 827,76	
Report à nouveau de l'exercice	0,01	977 147,39
Capitalisation		
Total	6 827,77	977 147,39
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,417	380,055
Distribution unitaire	4 818,46	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	248,92	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

	31/10/2023	31/10/2022
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D		
Affectation		
Distribution	115 078,12	
Report à nouveau de l'exercice	12,42	59 717,09
Capitalisation		
Total	115 090,54	59 717,09
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	14 548,435	13 918,640
Distribution unitaire	7,91	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	4 935,42	

	31/10/2023	31/10/2022
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 145 074,85	132 546,48
Total	1 145 074,85	132 546,48

	31/10/2023	31/10/2022
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D		
Affectation		
Distribution	1 087 541,05	
Report à nouveau de l'exercice	1,31	518 093,41
Capitalisation		
Total	1 087 542,36	518 093,41
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	200,420	178,420
Distribution unitaire	5 426,31	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	34 303,09	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/10/2023	31/10/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	6 710 361,68	12 199 209,18
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 266 068,30	1 790 497,94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	9 976 429,98	13 989 707,12

	31/10/2023	31/10/2022
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 151 082,85	3 473 169,78
Capitalisation		
Total	4 151 082,85	3 473 169,78

	31/10/2023	31/10/2022
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		7 387 779,38
Capitalisation	-125 032,62	
Total	-125 032,62	7 387 779,38

	31/10/2023	31/10/2022
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	715 956,06	581 064,40
Capitalisation		
Total	715 956,06	581 064,40

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

	31/10/2023	31/10/2022
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 722 453,13	98 452,68
Total	1 722 453,13	98 452,68

	31/10/2023	31/10/2022
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	3 511 970,56	2 449 240,88
Capitalisation		
Total	3 511 970,56	2 449 240,88

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	29/10/2021	31/10/2022	31/10/2023
Actif net Global en EUR	152 609 795,16	92 272 092,52	97 279 762,89	90 354 515,99	104 424 522,42
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D en EUR					
Actif net	33 832 373,10	21 553 118,98	22 548 879,03	19 841 913,40	21 670 546,04
Nombre de titres	3,463	1,721	1,721	1,721	1,721
Valeur liquidative unitaire	9 769 671,70	12 523 601,96	13 102 195,83	11 529 293,08	12 591 833,84
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	576 227,24	1 563 070,42	1 789 440,55	2 018 111,43	2 412 017,92
Distribution unitaire sur résultat			193 414,79		517 790,23
Crédit d'impôt unitaire			17 806,548		(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat		183 238,81		274 902,68	
Capitalisation unitaire sur résultat	119 926,65				
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D en EUR					
Actif net	30 478 754,14	41 321 721,52	43 054 979,59	42 892 535,36	174 480,77
Nombre de titres	318,341	337,028	335,684	380,055	1,417
Valeur liquidative unitaire	95 742,47	122 606,19	128 260,44	112 858,75	123 133,92
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	5 331,17	14 984,27	17 200,41	19 438,71	
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes					-88 237,55
Distribution unitaire sur résultat			1 771,23		4 818,46
Crédit d'impôt unitaire			175,289		(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat		1 681,52		2 571,06	
Capitalisation unitaire sur résultat	1 077,03				

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	29/10/2021	31/10/2022	31/10/2023
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D en EUR					
Actif net	47 966 642,79	3 217 954,10	3 344 530,94	3 042 880,80	3 459 522,36
Nombre de titres	255 832,823	13 543,881	13 459,276	13 918,640	14 548,435
Valeur liquidative unitaire	187,49	237,59	248,49	218,61	237,79
+/- values nettes unitaire non distribuées	14,72	33,10	37,40	41,74	49,21
Distribution unitaire sur résultat	1,53		2,72		7,91
Crédit d'impôt unitaire	0,392		0,338		(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat		2,60		4,29	
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C en EUR					
Actif net	9 377 023,97	4 453 160,88	5 596 967,41	5 011 713,12	55 074 938,62
Nombre de titres	95,492	35,310	42,410	42,410	426,085
Valeur liquidative unitaire	98 196,95	126 116,13	131 972,82	118 172,91	129 258,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 539,99	9 930,85	2 280,26	2 321,44	4 042,51
Capitalisation unitaire sur résultat	1 420,17	2 049,33	127,46	3 125,35	2 687,43

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	29/10/2021	31/10/2022	31/10/2023
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D en EUR					
Actif net	30 955 001,16	21 726 137,04	22 734 405,92	19 565 473,31	24 045 034,63
Nombre de titres	329,614	182,420	182,420	178,420	200,420
Valeur liquidative unitaire	93 912,88	119 099,53	124 626,71	109 659,64	119 973,22
+/- values nettes unitaire non distribuées		9 403,57	11 556,40	13 727,38	17 523,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 486,87				
Distribution unitaire sur résultat	1 369,27		2 155,46		5 426,31
Crédit d'impôt unitaire	147,885		173,171		(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat		2 034,60		2 903,78	

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	11 140	2 460 826,00	2,36
BEIERSDORF AG	EUR	10	1 240,50	
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	3 538	310 034,94	0,29
BMW VZ	EUR	7 957	637 753,55	0,61
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	10	701,20	
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	6 688	198 098,56	0,19
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	10 910	1 693 232,00	1,62
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	70 605	1 445 637,38	1,38
GEA GROUP	EUR	2 641	85 119,43	0,08
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	10	684,80	
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	10	588,40	
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	10 319	571 982,17	0,55
MERCK KGA	EUR	5 587	795 309,45	0,76
PUMA SE	EUR	1 792	95 513,60	0,09
SAP SE	EUR	10 577	1 340 528,98	1,29
SCOUT24 AG	EUR	2 687	155 899,74	0,15
SIEMENS AG-REG	EUR	8 568	1 070 657,28	1,03
SIEMENS ENERGY AG	EUR	10	83,70	
TALANX AG	EUR	10	594,50	
WACKER CHEMIE AG	EUR	10	1 155,00	
TOTAL ALLEMAGNE			10 865 641,18	10,40
AUTRICHE				
ERSTE GROUP BANK	EUR	19 132	645 705,00	0,62
VERBUND	EUR	6 957	570 474,00	0,54
TOTAL AUTRICHE			1 216 179,00	1,16
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	4 130	221 491,90	0,22
KBC GROUPE	EUR	62	3 217,80	
SOLVAY	EUR	1 181	117 792,94	0,11
UMICORE	EUR	4 663	104 684,35	0,10
TOTAL BELGIQUE			447 186,99	0,43
DANEMARK				
A.P. MOELLER-MAERSK AS SHS A	DKK	17	26 192,92	0,03
AP MOELLER MAERSK S.B	DKK	41	64 407,11	0,06
COLOPLAST B	DKK	10	984,75	
DSV A/S	DKK	10	1 409,46	
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	50 152	4 548 979,95	4,35
ORSTED	DKK	3 659	166 580,01	0,16
PANDORA A/S	DKK	1 325	141 698,32	0,14
TOTAL DANEMARK			4 950 252,52	4,74

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	7 831	421 464,42	0,40
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	199 815	692 558,79	0,66
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	3 948	100 989,84	0,10
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	10	151,90	
ENDESA SA	EUR	10	177,65	
IBERDROLA SA	EUR	42 657	447 898,50	0,43
INDITEX	EUR	30 052	978 192,60	0,94
NATURGY ENERGY GROUP SDG-E	EUR	4 153	110 885,10	0,11
TOTAL ESPAGNE			2 752 318,80	2,64
FINLANDE				
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	11 051	91 789,61	0,09
NOKIA (AB) OYJ	EUR	176 231	553 365,34	0,53
ORION CORPORATION	EUR	1 896	71 175,84	0,07
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	62 956	712 976,70	0,68
TOTAL FINLANDE			1 429 307,49	1,37
FRANCE				
ACCOR	EUR	3 193	96 013,51	0,10
AIR LIQUIDE	EUR	1 096	177 201,28	0,17
AIR LIQUIDE SA PF 2024	EUR	3 099	501 046,32	0,48
ARKEMA	EUR	1 052	92 975,76	0,09
AXA	EUR	10 253	286 622,62	0,27
BNP PARIBAS	EUR	12 425	674 553,25	0,65
BUREAU VERITAS SA	EUR	4 698	100 960,02	0,10
CAPGEMINI SE	EUR	2 109	351 148,50	0,34
CARREFOUR	EUR	9 022	149 584,76	0,15
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 534	261 761,76	0,25
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 017	1 789 513,20	1,72
KLEPIERRE	EUR	10	229,00	
L'OREAL	EUR	469	185 794,35	0,18
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	11 273	342 924,66	0,33
LEGRAND SA	EUR	19 087	1 555 208,76	1,49
L OREAL SA PF 24	EUR	2 708	1 072 774,20	1,02
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	3 346	2 256 877,00	2,16
PERNOD RICARD	EUR	1 382	231 485,00	0,22
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	4 779	342 749,88	0,32
SAINT-GOBAIN	EUR	6 022	309 530,80	0,30
SANOFI	EUR	9 890	847 573,00	0,81
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 320	626 313,60	0,60
SOCIETE GENERALE SA	EUR	7 050	149 072,25	0,14
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	1 373	137 135,24	0,13
TOTALENERGIES SE	EUR	27 042	1 709 054,40	1,63
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	8 952	231 230,16	0,22

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VINCI SA	EUR	3 032	316 783,36	0,30
WORLDLINE SA	EUR	4 430	53 071,40	0,05
TOTAL FRANCE			14 849 188,04	14,22
IRLANDE				
CRH PLC	GBP	3 017	153 127,34	0,16
DCC PLC	GBP	1 770	92 762,18	0,09
KERRY GROUP PLC-A	EUR	1 415	103 125,20	0,09
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	3 957	121 638,18	0,12
TOTAL IRLANDE			470 652,90	0,46
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	1 686	31 604,07	0,03
ENEL SPA	EUR	93 864	562 057,63	0,54
ENI SPA	EUR	29 986	462 624,01	0,44
INTESA SANPAOLO	EUR	126 374	310 437,73	0,30
POSTE ITALIANE	EUR	10	93,40	
PRYSMIAN SPA	EUR	3 940	139 042,60	0,14
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	1 918	83 624,80	0,08
SNAM	EUR	54 375	235 443,75	0,22
TERNA	EUR	21 106	152 511,96	0,14
UNICREDIT SPA	EUR	6 471	152 877,38	0,15
TOTAL ITALIE			2 130 317,33	2,04
JERSEY				
WPP PLC	GBP	58 181	471 967,11	0,45
TOTAL JERSEY			471 967,11	0,45
NORVEGE				
DNB BANK ASA	NOK	10	170,47	-0,01
EQUINOR ASA	NOK	161	5 105,34	
KONGSBERG GRUPPEN	NOK	2 730	105 422,37	0,10
NORSK HYDRO ASA	NOK	128 179	691 234,17	0,67
YARA INTERNATIONAL	NOK	2 321	71 741,97	0,07
TOTAL NORVEGE			873 674,32	0,83
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	93 779	1 189 586,62	1,14
AEGON NV	EUR	10	45,84	
AIRBUS SE	EUR	17 178	2 169 237,84	2,08
ASML HOLDING NV	EUR	4 182	2 364 084,60	2,26
ASR NEDERLAND NV	EUR	2 790	98 208,00	0,10
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	10	973,00	
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	36 639	383 427,14	0,36
EURONEXT NV - W/I	EUR	1 372	90 277,60	0,09
IMCD BV	EUR	9 983	1 133 070,50	1,09
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	12 283	343 924,00	0,33
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	46 965	149 113,88	0,14
PROSUS NV	EUR	19 185	507 059,55	0,48

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STELLANTIS NV	EUR	82 478	1 451 612,80	1,40
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	10 965	253 291,50	0,25
WOLTERS KLUWER	EUR	3 271	396 118,10	0,37
TOTAL PAYS-BAS			10 530 030,97	10,09
PORTUGAL				
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	55 592	789 962,32	0,76
TOTAL PORTUGAL			789 962,32	0,76
ROYAUME-UNI				
3I GROUP PLC	GBP	75 729	1 681 852,37	1,61
ASTRAZENECA PLC	GBP	13 266	1 561 064,23	1,49
BP PLC	GBP	99 846	576 116,18	0,55
BUNZL	GBP	4 939	166 249,33	0,16
BURBERRY GROUP PLC	GBP	5 617	109 109,28	0,10
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	17 229	953 707,46	0,91
COMPASS GROUP PLC	GBP	6 521	155 192,39	0,15
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	11 339	569 911,51	0,54
DIAGEO	GBP	64 735	2 309 071,18	2,21
GSK PLC	GBP	49 321	825 215,83	0,79
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	190 010	1 292 037,46	1,24
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	GBP	4 770	318 164,28	0,31
LAND SECURITIES REIT RG	GBP	97 939	639 771,44	0,61
LEGAL&GENERAL GROUP PLC	GBP	628 921	1 526 363,57	1,46
M&G PLC	GBP	40 583	92 343,16	0,09
MONDI PLC	GBP	10	152,57	
NATIONAL GRID PLC	GBP	76 535	859 849,04	0,83
NEXT PLC	GBP	1 822	143 994,58	0,14
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	21 095	1 332 468,74	1,28
RELX PLC	GBP	42 423	1 396 810,33	1,34
RIO TINTO PLC	GBP	2 512	151 547,67	0,15
ROLLS-ROYCE HLD	GBP	631 040	1 560 484,66	1,49
SHELL PLC	GBP	80 166	2 435 673,26	2,33
STANDARD CHARTERED PLC	GBP	23 811	172 216,64	0,17
TAYLOR WIMPEY	GBP	138 780	176 532,05	0,17
TESCO PLC	GBP	241 778	748 608,31	0,72
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	10 983	134 032,82	0,13
VODAFONE GROUP PLC	GBP	307 562	267 291,69	0,25
WHITBREAD PLC	GBP	3 128	119 510,75	0,11
TOTAL ROYAUME-UNI			22 275 342,78	21,33
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	13 376	269 003,77	0,26
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	34 199	417 587,18	0,40
BOLIDEN AB	SEK	39 166	947 684,87	0,90
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN	SEK	10	105,25	
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	11 310	90 981,84	0,09

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SWEDBANK AB	SEK	7 772	120 270,38	0,11
TELE2 AB	SEK	83 040	556 482,97	0,54
TOTAL SUEDE			2 402 116,26	2,30
SUISSE				
ABB LTD	CHF	2 269	71 800,36	0,06
ALCON INC	CHF	6 979	470 272,65	0,45
CHOCOLADEFABR.LINDT SPRUENGLI	CHF	2	205 831,90	0,20
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT UND SPRUNGLI AG	CHF	10	104 475,28	0,10
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	3 381	375 725,25	0,36
COCACOLA HBC SA	GBP	3 726	91 198,35	0,09
DSM FIRMENICH	EUR	1 700	145 503,00	0,14
GEBERIT NOM.	CHF	10	4 384,84	0,01
GIVAUDAN-REG	CHF	10	31 394,56	0,03
JULIUS BAER GRUPPE	CHF	9 954	554 638,39	0,54
LOGITECH INTERNATIONAL SA	CHF	2 425	179 388,74	0,17
LONZA GROUP NOM.	CHF	223	73 440,82	0,07
NESTLE SA-REG	CHF	32 048	3 266 933,71	3,13
NOVARTIS AG-REG	CHF	39 473	3 469 044,57	3,33
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	224	222 800,77	0,21
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	8 012	1 947 716,83	1,86
SANDOZ GROUP AG	CHF	10	245,85	
SIKA AG-REG	CHF	481	108 455,64	0,10
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	3 471	773 979,42	0,75
STMICROELECTRONICS NV	EUR	28 947	1 041 223,59	0,99
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	10	877,38	
SWISS RE AG	CHF	6 207	639 573,62	0,61
TEMENOS AG - REG	CHF	228	15 439,39	0,01
UBS GROUP AG	CHF	11 380	251 035,50	0,24
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	240	107 431,78	0,10
TOTAL SUISSE			14 152 812,19	13,55
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			90 606 950,20	86,77
TOTAL Actions et valeurs assimilées			90 606 950,20	86,77
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BANCO DE SABADELL S.A.	EUR	271 964	318 469,84	0,31
BUREAU VERITAS SA	EUR	637	13 689,13	0,01
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	9 324	562 086,36	0,54
ELEC DE PORTUGAL	EUR	42 101	167 140,97	0,16
JD SPORTS FASHION PLC	GBP	13 117	19 200,02	0,02
L'OREAL	EUR	242	95 868,30	0,09
NORDEA BANK ABP	SEK	7 307	72 578,10	0,07
SACYR SA	EUR	73 380	200 033,88	0,19
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	210	20 974,80	0,02

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UBS GROUP AG	CHF	3 444	75 972,43	0,07
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 546 013,83	1,48
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
STATE OF LOWER SAXONY 0.01% 15-04-24	EUR	504 000	495 502,24	0,47
STATE OF LOWER SAXONY 0.05% 27-11-23	EUR	302 000	301 369,73	0,29
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			796 871,97	0,76
TOTAL Titres reçus en garantie			2 342 885,80	2,24
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-2 342 885,80	-2,24
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
BEIERSDORF AG	EUR	1 408	174 662,40	0,17
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	2 195	153 913,40	0,15
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	12 138	831 210,24	0,80
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	2 368	139 333,12	0,13
SIEMENS ENERGY AG	EUR	8 361	69 981,57	0,07
TALANX AG	EUR	1 273	75 679,85	0,08
WACKER CHEMIE AG	EUR	1 246	143 913,00	0,13
TOTAL ALLEMAGNE			1 588 693,58	1,53
AUTRICHE				
VERBUND	EUR	1 413	115 866,00	0,11
TOTAL AUTRICHE			115 866,00	0,11
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	6 000	311 400,00	0,30
UMICORE	EUR	100	2 245,00	
TOTAL BELGIQUE			313 645,00	0,30
DANEMARK				
A.P. MOELLER-MAERSK AS SHS A	DKK	215	331 263,36	0,31
AP MOELLER MAERSK S.B	DKK	373	585 947,60	0,56
COLOPLAST B	DKK	1 922	189 268,27	0,18
DSV A/S	DKK	1 895	267 092,72	0,26
TOTAL DANEMARK			1 373 571,95	1,31
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	28 718	213 145,00	0,20
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	6 884	104 567,96	0,10
ENDESA SA	EUR	18 077	321 137,91	0,31
TOTAL ESPAGNE			638 850,87	0,61
FINLANDE				
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	26 214	296 873,55	0,29
TOTAL FINLANDE			296 873,55	0,29
FRANCE				
KLEPIERRE	EUR	3 814	87 340,60	0,08
TOTAL FRANCE			87 340,60	0,08

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	800	58 304,00	0,06
TOTAL IRLANDE			58 304,00	0,06
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	13 529	360 412,56	0,34
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	22 000	412 390,00	0,39
FINECOBANK SPA	EUR	24 859	276 307,79	0,26
POSTE ITALIANE	EUR	9 376	87 571,84	0,09
TOTAL ITALIE			1 136 682,19	1,08
NORVEGE				
DNB BANK ASA	NOK	35 325	602 186,77	0,57
EQUINOR ASA	NOK	17 600	558 099,68	0,54
YARA INTERNATIONAL	NOK	790	24 418,85	0,02
TOTAL NORVEGE			1 184 705,30	1,13
PAYS-BAS				
AEGON NV	EUR	26 238	120 274,99	0,12
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	1 245	121 138,50	0,12
TOTAL PAYS-BAS			241 413,49	0,24
PORTUGAL				
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	31 991	454 592,11	0,43
TOTAL PORTUGAL			454 592,11	0,43
ROYAUME-UNI				
MONDI PLC	GBP	67 054	1 023 072,91	0,98
UNILEVER PLC	EUR	15 953	712 221,69	0,68
TOTAL ROYAUME-UNI			1 735 294,60	1,66
SUEDE				
BOLIDEN AB	SEK	4 298	103 997,08	0,10
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN	SEK	121 507	1 278 912,75	1,23
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	9 591	77 153,56	0,07
TOTAL SUEDE			1 460 063,39	1,40
SUISSE				
ABB LTD	CHF	15 000	474 660,85	0,45
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT UND SPRUNGLI AG	CHF	21	219 398,10	0,21
GEBERIT NOM.	CHF	385	168 816,46	0,17
GIVAUDAN-REG	CHF	34	106 741,51	0,10
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	74	73 603,83	0,07
SANDOZ GROUP AG	CHF	7 885	193 856,49	0,18
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	1 266	111 076,88	0,11
TEMENOS AG - REG	CHF	8 828	597 802,30	0,57
TOTAL SUISSE			1 945 956,42	1,86
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			12 631 853,05	12,09

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Indemnités sur titres prêtés			12 024,14	0,02
Indemnités sur titres empruntés			-36,71	
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 1223	EUR	21	-39 590,00	-0,04
FTSE 100 FUT 1223	GBP	5	-11 910,91	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-51 500,91	-0,05
TOTAL Engagements à terme fermes			-51 500,91	-0,05
TOTAL Instruments financier à terme			-51 500,91	-0,05
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	39 590	39 590,00	0,04
APPEL MARGE CACEIS	GBP	10 375	11 910,91	0,01
TOTAL Appel de marge			51 500,91	0,05
Créances			152 917,70	0,14
Dettes			-11 610 532,50	-11,12
Comptes financiers			12 631 346,54	12,10
Actif net			104 424 522,42	100,00

Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D	EUR	14 548,435	237,79
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D	EUR	200,420	119 973,22
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D	EUR	1,721	12 591 833,84
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D	EUR	1,417	123 133,92
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C	EUR	426,085	129 258,10

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	891 116,986	EUR	517 790,23	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	891 116,986	EUR	517 790,23	EUR

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	6 827,758	EUR	4 818,46	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	6 827,758	EUR	4 818,46	EUR

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	115 078,12	EUR	7,91	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	115 078,12	EUR	7,91	EUR

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 087 541,05	EUR	5 426,31	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1 087 541,05	EUR	5 426,31	EUR

OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Annexe(s)

Produit

AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - P

FR0000991432 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.amundi.fr ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises européennes en tenant compte de critères ESG et liés au développement durable.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI Europe (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays européens, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés européennes cotées. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans

l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le Fonds bénéficie du label ISR

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribués à la discrétion de la Société de Gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 790	€1 840
	Rendement annuel moyen	-82,1%	-28,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 390	€8 600
	Rendement annuel moyen	-16,1%	-3,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 360	€12 220
	Rendement annuel moyen	3,6%	4,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 760	€15 140
	Rendement annuel moyen	37,6%	8,6%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€390	€1 150
Incidence des coûts annuels**	3,9%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,12% % avant déduction des coûts et de 4,09% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,24% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	121 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - I

FR0010807842 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.amundi.fr ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises européennes en tenant compte de critères ESG et liés au développement durable.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI Europe (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays européens, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés européennes cotées. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans

l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le Fonds bénéficie du label ISR

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribués à la discrétion de la Société de Gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 790	€1 840
	Rendement annuel moyen	-82,1%	-28,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 410	€8 680
	Rendement annuel moyen	-15,9%	-2,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 370	€12 360
	Rendement annuel moyen	3,7%	4,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 800	€15 260
	Rendement annuel moyen	38,0%	8,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€360	€966
Incidence des coûts annuels**	3,6%	1,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,05% % avant déduction des coûts et de 4,33% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,94% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	91 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - I2

FR0010807859 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.amundi.fr ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises européennes en tenant compte de critères ESG et liés au développement durable.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI Europe (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays européens, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés européennes cotées. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans

l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le Fonds bénéficie du label ISR

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribués à la discrétion de la Société de Gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 790	€1 840
	Rendement annuel moyen	-82,1%	-28,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 420	€8 770
	Rendement annuel moyen	-15,8%	-2,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 400	€12 460
	Rendement annuel moyen	4,0%	4,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 820	€15 440
	Rendement annuel moyen	38,2%	9,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€351	€906
Incidence des coûts annuels**	3,5%	1,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,11% % avant déduction des coûts et de 4,50% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,84% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	82 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - Z

FR0013252806 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.amundi.fr ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises européennes en tenant compte de critères ESG et liés au développement durable.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI Europe (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays européens, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés européennes cotées. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans

l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le Fonds bénéficie du label ISR

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribués à la discrétion de la Société de Gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 740 €1 790
	Rendement annuel moyen	-82,6% -29,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 050 €8 200
	Rendement annuel moyen	-19,5% -3,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 090 €11 900
	Rendement annuel moyen	0,9% 3,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 480 €14 650
	Rendement annuel moyen	34,8% 7,9%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€574	€969
Incidence des coûts annuels**	5,8%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,42% % avant déduction des coûts et de 3,54% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,59% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	56 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	-1 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - Z

FR0013257219 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.amundi.fr ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises européennes en tenant compte de critères ESG et liés au développement durable.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI Europe (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays européens, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés européennes cotées. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans

l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le Fonds bénéficie du label ISR

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribués à la discrétion de la Société de Gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€1 740	€1 790
	Rendement annuel moyen	-82,6% -29,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€8 050	€8 200
	Rendement annuel moyen	-19,5% -3,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€10 090	€11 910
	Rendement annuel moyen	0,9% 3,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	
	€13 500	€14 670
	Rendement annuel moyen	35,0% 8,0%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€571	€955
Incidence des coûts annuels**	5,8%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,41% % avant déduction des coûts et de 3,56% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,59% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	56 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	-3 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Identifiant d'entité juridique :
969500PJ3CFLLIJY2D13

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **70,75 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI EUROPE (15)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.137 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.771 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/11/2022 au 31/10/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	Pays	% d'actifs
NOVO NORDISK A/S-B	Santé	DNK	4,36 %
NOVARTIS AG-REG	Santé	CHE	3,32 %
NESTLE SA-REG	Conso non cyclique	USA	3,13 %
ALLIANZ SE-REG	Finance	DEU	2,36 %
SHELL PLC	Énergie	NLD	2,33 %
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	NLD	2,27 %
DIAGEO PLC	Conso non cyclique	GBR	2,21 %
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso cyclique	FRA	2,16 %
AIRBUS SE	Industrie	FRA	2,08 %
ROCHE HLDG AG-GENUSS	Santé	USA	1,87 %
HERMES INTERNATIONAL	Conso cyclique	FRA	1,71 %
TOTALENERGIES SE PARIS	Énergie	FRA	1,64 %
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance	DEU	1,62 %
3I GROUP PLC	Finance	GBR	1,61 %
ASTRAZENECA GBP	Santé	GBR	1,50 %

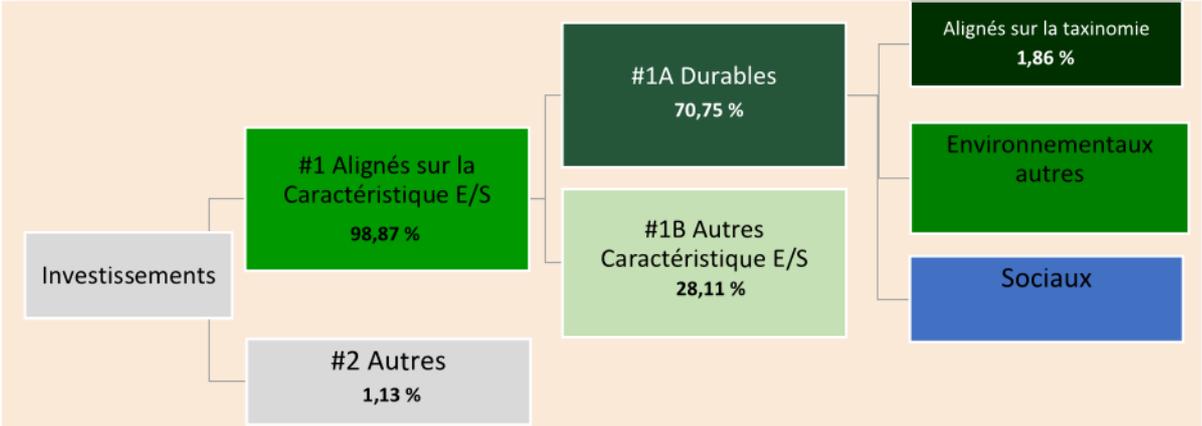


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements

dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Finance	17,98 %
Santé	15,78 %
Industrie	14,18 %
Conso non cyclique	11,96 %
Conso cyclique	10,67 %

Matériaux	6,93 %
Énergie	6,70 %
Technologies de l'info.	6,29 %
Services publics	3,94 %
Services de communication	3,49 %
Immobilier	0,94 %
Liquidités	1,13 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,86 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de

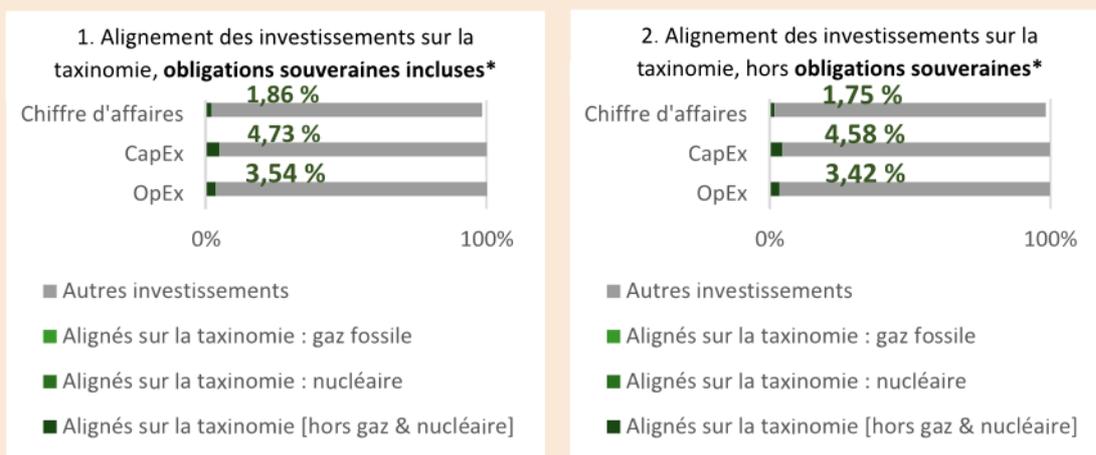
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des

sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/10/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,04 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,35 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT